

NON

AU PROJET D'USINE DE COMPOSTAGE A GRAGNAGUE

Le 22 septembre 2008, la SARL « ENTRE LE GIROU » a déposé en Préfecture de la Haute-Garonne un dossier de déclaration ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) aux fins d'exploiter une plateforme de compostage sur le territoire de la commune de Gragnague.

La plateforme aura pour activités le compostage et la valorisation de déchets fermentescibles et dégradables biologiquement tels que :

- Boues de stations d'épuration
- Déchets verts et bois divers
- Fumier de cheval
- Autres éléments tels que boues d'industries agro-alimentaires par exemple.

Les matières dégradables seront compostées et maintenues en réacteurs biologiques après avoir été parfois broyées et/ou déshydratées.

La SARL « ENTRE LE GIROU » a déclaré une capacité de production de 9.86 tonnes/jour afin de rester en deçà du seuil de 10 tonnes/jour qui est le seuil à partir duquel le projet est soumis à un régime plus contraignant d'autorisation.

M. TONON, gérant de la SARL « ENTRE LE GIROU » a procédé au défrichage d'un bois sans autorisation. Les services de l'Etat, pourtant vivement alertés par la commune ont fait la sourde oreille, et lui ont donné quelques mois plus tard une autorisation rétroactive pour le défrichage.

Les communes de Gragnague, Saint-Jean l'Herm, Bonrepos-Riquet, Saint-Marcel Paulel et la Communauté de communes des Coteaux du Girou, les professionnels du tourisme installés près du lieu prévu pour l'édification de cette usine, les riverains refusent l'implantation de cette usine si proche d'habitations et d'éléments architecturaux et patrimoniaux remarquables de notre région.

Nous refusons le traitement de plus de 5 000 tonnes de fumier, de boues d'épuration et de déchets verts à l'année dans ces conditions, nous refusons les 20 passages quotidiens de poids lourds sur la RD 20 bordée de platanes, nous refusons le bruit des postes de broyage 6 jours sur 7 et le bruit des postes de compostage 365 jours par an, nous refusons la pollution de l'air par les fortes odeurs d'ammoniaque notamment et la pollution de l'eau par le ruissellement des eaux de pluies sur les aires extérieures et la production de « jus » par le process utilisé.

La commune de Gragnague a été tenue à l'écart de toute procédure de concertation voire même seulement d'information de la part de M. TONON et des services de l'Etat.

Bien sûr, une action en justice est lancée depuis 2008 mais la justice administrative n'est pas des plus rapides, aussi vous pouvez soutenir notre action en signant cette pétition. Tous mobilisés, nous pouvons faire bouger les choses.

Le collectif anti pollution

NON AU PROJET D'USINE DE COMPOSTAGE A GRAGNAGUE